

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1874

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale de Lyon et le Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** M. KEPENEKIAN Georges

**SEANCE DU 14 MARS 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 17 MARS 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 17 MARS 2016

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme HOBERT (pouvoir à Mme FRIH), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/1874 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON / BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LYON ET LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 février 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Bibliothèque municipale de Lyon a pour mission de donner accès facilement et au plus grand nombre, à l'essentiel de la production éditoriale française et étrangère.

En partenariat avec de nombreux acteurs de la culture, elle mène une action culturelle et pédagogique qui la positionne comme lieu de débat, de savoir et de découverte.

Le Conservatoire forme des musiciens, danseurs et chanteurs amateurs de talent : il encourage donc l'ouverture et la curiosité d'esprit et accorde une large place aux pratiques collectives.

Il développe une politique de décentralisation et de proximité avec MJC, Centres sociaux, Mairies, établissements scolaires et les autres structures culturelles de l'agglomération.

Depuis plusieurs années, la Bml et le Conservatoire œuvrent ensemble pour la promotion de la culture par l'organisation de concerts et conférences.

Il est aujourd'hui proposé une convention d'une durée de 3 ans, formalisant ce partenariat quant à l'organisation de quatre cycles de concerts et conférences musicales ainsi que le prêt longue durée d'un piano, la participation au Tremplin poétique, l'organisation d'auditions d'élèves publiques et un atelier hebdomadaire de pratique musicale.

Les quatre cycles organisés de façon récurrente sont :

- les « Gourmandises de Vaise » avec une douzaine de concerts par an ;
- les « mardi du jazz » avec 5-6 conférences par an à Vaise les mardis à 18h30 ;
- « les concerts » avec 5-10 concerts et auditions par an au Bachut ;
- les « heures musicales » avec 3-4 concerts par an à St Jean, le samedi de 15h00 à 16h00 dans le Grand Salon du Palais Saint-Jean.

Un atelier de pratique musicale est organisé à la Bibliothèque de la Duchère sur une base de participation hebdomadaire hors vacances scolaires.

Le final du Tremplin poétique organisé dans une médiathèque du réseau (le Bachut ou Vaise) fait l'objet d'une intervention musicale.

Pour faciliter la venue de ses élèves à la médiathèque du Bachut et à St Jean, le Conservatoire met à la disposition de la Médiathèque du Bachut un piano droit de marque Yamaha série U3, ainsi qu'une banquette. Il met également à disposition un piano au Palais St Jean.

Le calendrier de chaque manifestation est établi d'un commun accord entre les partenaires selon leurs disponibilités et leurs contraintes respectives, avec la volonté partagée d'arriver à maintenir le volant d'activité.

Dans ce cadre, la Bml est responsable de la programmation de son action culturelle et de la communication à son public. Elle met en relation son public avec les intervenants de l'atelier musical. Elle met à disposition les salles, le matériel et le personnel technique nécessaire au bon déroulement des concerts, des conférences, des auditions d'élèves et de l'atelier musical. Elle assure l'accueil et la sécurité du public et des participants.

Elle assure le piano mis à disposition de la médiathèque du Bachut et le fait accorder régulièrement (dans la limite de 5 accordages par an, soit 1 600 € estimé annuellement).

Le CRR est responsable du contenu musical des concerts, des conférences et des interventions musicales, ainsi que de la pédagogie de l'atelier de pratique musicale. Il coordonne l'intervention de ses enseignants et de ses élèves pour exprimer des besoins techniques ou logistiques dans les délais nécessaires à la bonne mise en place par la Bibliothèque.

Pour tout événement important et pour les concerts de musiques amplifiées nécessitant l'intervention de deux techniciens, le Conservatoire détachera un régisseur à la médiathèque de Vaise et à la médiathèque du Bachut, afin d'aider les régisseurs des deux sites au montage, au spectacle et au démontage.

Il transmet les éléments de communication dans les délais nécessaires à la Bml pour informer et communiquer à son public.

Chaque partie assumera sur ses budgets les dépenses lui incombant et réalise ses engagements sans contrepartie financière.

Vu ladite convention de partenariat ;

Vu l'avis du Conseil des 5<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Événements ;

**DELIBERE**

1. La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et le Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous les autres documents afférents.

3. La dépense en résultant sera inscrite sur le budget en cours :  
fonction 321 – programme CULTURECOM.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN